

COMPTE-RENDU

Conseil municipal du 19 janvier 2012

Convention avec la SPA

Une nouvelle convention doit être prise avec la SPA pour la stérilisation des chats errants. Le prix de l'intervention vétérinaire est de 28 € pour les mâles et 55 € pour les femelles pour les stérilisations et 25 € pour les euthanasies.

Cette convention prend effet au 1^{er} janvier 2012 jusqu'au 31 décembre 2012 et porte sur un montant maximum de 400 €.

Les élus décident, à l'unanimité, d'adopter ce projet et donnent pouvoir au maire pour signer tout document relatif à ce dossier.

Convention médecine préventive

Lors d'un précédent conseil, le conseil a débattu sur le projet de convention relatif à l'adhésion avec le service de médecine préventive du Centre de Gestion. La participation de la commune est fixée à l'acte sur la base de 70 € pour les visites d'embauche et périodiques, 100 € pour les visites spéciales. La convention est envisagée jusqu'au 31 décembre 2012.

L'adhésion à cette convention est adoptée à l'unanimité par les élus qui donnent pouvoir au maire pour signer tout document relatif à ce dossier.

Régularisation d'une prestation d'ingénierie - Plaine de Rome

Cette prestation concerne le projet d'aménagement de la plaine de Rome pour améliorer cette voie tant sur le plan circulation que sur le plan paysager :

- Création circulation piétonne
- Sécurisation de la voie
- Points de belvédères
- Eaux pluviales...

Ce projet concerne les trois communes : Aiguilhe, Chadrac et Polignac. La clé de répartition des charges des frais d'études de ce projet avait été fixée respectivement à hauteur de 45 %, 20 % et 35 %. Le cabinet BEMO, en partenariat avec le paysagiste ALPAGES, a réalisé un avant-projet sommaire.

Afin de régulariser cette mission, qui n'avait l'objet ni de contrat, ni d'ordre de service, et qui n'est pas réglée à ce jour, une proposition conjointe des trois communes a été formulée au cabinet BEMO.

Le conseil, à l'unanimité des membres présents, accepte les modalités de cette régularisation.

Déclaration d'Intention d'Aliéner - 14 rue Saint Michel

Le conseil municipal décide de ne pas préempter sur la parcelle AC n° 163 située au 14 rue Saint Michel.

Déclaration d'Intention d'Aliéner - 1 Impasse des Vignerons

Le conseil décide de ne pas préempter la parcelle cadastrée sous le numéro 293 de la section AC située au 1 Impasse des Vignerons.

Points sur le chantier en cours

Les travaux de mise en valeur du rocher se poursuivent dans les délais prévus. Le terrassement et les réseaux sont terminés à 90 %. La construction du bâtiment est en cours. Les poses de bordures en limite de voiries et aires de stationnement doit démarrer dès le lundi 23 janvier. L'entreprise de jardin et espace vert a commencé les travaux d'aménagement paysager.

La rue de la Coustette risque d'être fermée la 1^{ère} semaine des vacances de février, voire la deuxième, pour les branchements Edf, gaz...

Du côté du Pont Tordu, l'achat d'une parcelle privée est toujours en cours de négociation.

Ordures ménagères

Une rencontre avec les responsables du service environnement de la communauté d'agglomération est prévue le 1^{er} février prochain. Elle portera sur une réorganisation des lieux de collectes, sur les problèmes des containers collectifs....

Un rappel sur la présentation du programme de la réunion publique et la cérémonie des vœux du 20 janvier 2012.

Le prochain conseil municipal aura lieu le 23 février 2012.